

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TRIAL 2010

## ADULTES

### PREAMBULE

Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être ni contraire ni complémentaire au présent règlement.

Après l'ouverture des engagements, aucune modification ne doit être apportée au règlement particulier, sauf cas de force majeure et sur décision des Commissaires Sportifs. Le cas échéant, tous les concurrents doivent être informés du changement avant le départ.

### ART. 1 - DEFINITION

La F.F.M met en compétition le Championnat de France de Trial Experts, Seniors 1, Seniors 2, Open. Les titres de Champions de France seront décernés aux quatre vainqueurs de ces catégories ayant acquis le plus grand nombre de points au classement final.

### ART. 2 - CONCURRENTS

Le Championnat de France est réservé aux coureurs titulaires d'une licence française compétition ou internationale.

**Sont admis à concourir pour les titres de Championnat de France :**

- **les pilotes de nationalité française,**
- **les pilotes étrangers résidant sur le territoire français depuis plus de 3 années,**
- **les pilotes étrangers ne résidant pas sur le territoire français, mais détenteurs d'une licence F.F.M. depuis plus de 3 années consécutives.**

Seuls les concurrents figurant sur une des listes de notoriété participent au Championnat de France dans la catégorie correspondante Experts, Seniors 1, Open.

Tous les Seniors 2 peuvent être classés.

Le nombre de partants maximum en Championnat de France est de **120 pilotes, y compris le Championnats Jeunes et Féminins.**

**Les pilotes âgés de moins de 18 ans doivent piloter une moto de moins de 125 cc.**

### ART. 3 - DEPARTS

#### 3.1

**Les départs doivent avoir lieu de façon à ce que le dernier pilote arrive à 17 h.**

#### 3.2

Par catégorie dans l'ordre suivant : **Seniors 2 hors liste, Seniors 2, Open, Seniors 1, Experts.**

**Dans chaque catégorie, les ordres de départ sont définis pour chaque épreuve dans l'ordre inverse des résultats de la manche précédente.**

**Pour la première manche, dans l'ordre inverse du classement de l'année précédente ; les nouveaux venus dans chaque catégorie partiront en premier à l'intérieur de chaque catégorie.**

**Un numéro de course est attribué à l'année à tous les pilotes classés dans un Championnat de France l'année précédente, y compris les Jeunes et les Féminines.**

### 3.4

Les horaires de départ doivent être affichés avant 20 heures la veille de l'épreuve.

**Après l'affichage de ce document, en aucun cas, les horaires de départ de chaque pilote ne peuvent être avancés.**

## ART. 4 - ACCUEIL ADMINISTRATIF ET ENGAGEMENTS

**Il sera ouvert le samedi de 14 h à 18 h.**

### 4.1 Accueil administratif

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents régulièrement engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- la confirmation de leur engagement,
- leur licence correspondante (**NCA, NCB, NJC ou internationale**) pour l'année en cours,
- leur permis de conduire ou licence A1 pour les épreuves sur parcours de liaison, BSR à partir de 14 ans,
- leur CASM pour les épreuves sur des terrains,
- la carte grise de la machine qu'ils doivent piloter pour les épreuves se déroulant sur routes ouvertes à la circulation,
- l'attestation d'assurance de la moto pour les épreuves sur parcours de liaison,
- les WW et les W garage sont interdits pour les épreuves se déroulant sur parcours de liaison,
- **un pouvoir médical, si non rempli sur la demande d'engagement, devra être signé.**

A partir du moment où elle a son propre certificat, une moto immatriculée à l'étranger peut être pilotée par un pilote français ou par un pilote étranger licencié en France, soit la moto est au nom du pilote, soit elle est au nom de "X".

### 4.2 Engagements

Les bulletins d'engagements sont disponibles par téléchargement sur le site [www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org).

Les engagements doivent être envoyés aux clubs organisateurs conformément aux dispositions indiquées dans le règlement particulier. A réception de l'engagement complet, l'organisateur doit envoyer la confirmation au pilote sur laquelle doit figurer le numéro de téléphone de l'organisateur où il est joignable la veille de l'épreuve.

L'information du numéro de course n'est pas obligatoire sur la confirmation.

Les engagements, dont le montant des droits est de **35 €**, doivent être clos au minimum 7 jours avant la date de l'épreuve. Le montant des droits doit être joint à l'engagement.

Tout pilote s'engageant au-delà de cette date paiera un droit d'engagement de **70 €**. Aucun engagement ne sera pris au-delà de 19 h la veille de la course.

En cas de refus d'engagement, le pilote en sera informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve.

Si le trial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendu responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement seront remboursés.

Le montant des droits versés doit être remboursé par le club au coureur qui prévient de son forfait au plus tard 48 heures avant le jour de l'épreuve.

### 4.3 Mesure spéciale d'engagement

**L'ARTICLE 4.3 EST RESERVE AUX EPREUVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE.**

**Les pilotes, désireux d'utiliser une moto pour laquelle ils ne détiennent pas le permis de conduire pour franchir les zones d'une épreuve sur parcours de liaison, doivent inscrire un assistant détenteur du permis de conduire moto et présenter au contrôle technique deux machines, dont une avec laquelle ils ont le droit de circuler réglementairement.**

**La moto de remplacement doit être de type tout terrain.  
TOUT PILOTE PRIS A CONDUIRE LA MOTO DE FRANCHISSEMENT EN DEHORS DES ZONES  
SERA DISQUALIFIE IMMEDIATEMENT DE LA COURSE.  
En cas de défaillance technique de la moto de franchissement, il est interdit au pilote de franchir  
les zones avec la moto de liaison (petite cylindrée).**

## **ART. 5 - CONTROLE TECHNIQUE**

**Il doit être ouvert le samedi de 14 h à 19 h.**

Les motocycles et les casques des pilotes doivent être présentés au jour et à l'heure fixés dans le règlement particulier pour les opérations de vérification.

**La protection individuelle « dorso-ventrale » est obligatoire pour les pilotes de moins de 18 ans et fortement conseillée pour les adultes. Elle sera présentée au contrôle technique et son utilisation pourra être vérifiée à tout moment de la course.**

Les machines non présentées ne sont pas admises au départ. Les motocycles doivent avoir été réceptionnés par type ou à titre isolé dans le cadre de la législation.

Les machines non immatriculées ou en cours d'homologation sont acceptées sur les terrains exclusivement.

### **5.1 Motocycles et équipements**

Le contrôle technique est assuré par un Commissaire technique de la F.F.M.. **La L.M.R. du lieu d'organisation doit obligatoirement désigner en complément un autre Commissaire Technique.**

Les pilotes et assistants doivent présenter un casque en bon état d'un modèle homologué pour la pratique de la moto. Le port de bottes, d'un pantalon, d'un maillot avec manches longues et de gants est obligatoire.

Le cadre et le silencieux d'échappement seront marqués.

Le numéro devra être marqué sur la touche de peinture.

**Les pilotes présentant deux motos devront désigner au commissaire technique la moto de franchissement afin qu'il la marque d'un signe distinctif.**

Le Directeur de course doit s'assurer du passage de chaque concurrent à ce contrôle.

En cas de non-conformité ou de détérioration de la moto (silencieux, levier et protections, etc), le pilote doit réparer pour entrer dans la zone suivante et informer le Directeur de course pour les pièces marquées. Un contrôle du niveau sonore, inopiné ou en fin d'épreuve, pourra être décidé par le Jury.

**Dans le paddock, les motos doivent être installées sur un tapis de protection du sol (étanche en-dessous et absorbant au-dessus) lors de toutes interventions mécaniques et de ravitaillement en carburant sous peine de sanctions financières.**

**Ces protections devront être remportées par les concurrents à la fin de l'épreuve.**

Les motocycles admis dans les trials doivent répondre aux spécifications suivantes :

- 1) Etre conformes aux prescriptions des règlements techniques de la F.F.M. et à celles du Code de la Route sous la responsabilité du concurrent.
- 2) Etre équipés d'un coupe-circuit ou d'un décompresseur apposé sur le guidon accessible en toutes circonstances.
- 3) **A 5 000 tours/minute, le maximum de bruit autorisé ne doit pas dépasser 94 dBA.**
- 4) Les garde-boue doivent être bordés, les poignées ou manettes doivent être boullées. Toutes les aspérités dangereuses doivent être protégées, y compris la partie centrale du guidon (barre ou pontet).
- 5) Les machines doivent être munies d'un dispositif d'éclairage avant et de signalisation arrière en état de fonctionnement, sauf sur les terrains.

- 6) **L'immatriculation des motos ne doit pas être écrite de façon manuscrite.** La couleur du support doit être conforme au Code de la Route et la plaque doit avoir l'aspect d'une plaque d'immatriculation réduite. L'entourage doit être dépourvu de publicité. En cas contraire, le pilote ne sera pas admis au départ.
- 7) Le pignon de sortie de boîte doit obligatoirement être protégé par le carter d'origine.
- 8) L'engrènement inférieur de la couronne arrière doit être protégé par la protection d'origine.
- 9) Une étiquette autocollante sera apposée sur les casques. Elle sera contrôlée à chaque épreuve et valable pour l'année.
- 10) Trois présentations maximum sont autorisées au contrôle technique avant le refus au départ.
- 11) Tout transport de carburant dans un réservoir additionnel installé sur la moto est interdit.
- 12) **Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre doivent être équipés d'une protection rembourrée recouvrant largement les fixations. Les guidons en matière composite sont interdits.**
- 13) **La protection des disques de freins avant et arrière doit être complète.**

## 5.2 Dossards

Etant donné le caractère particulier de la discipline, il est recommandé aux organisateurs de munir les concurrents de dossards.

La dimension des numéros doit être conforme à l'Annexe technique de la F.I.M.

**La remise des dossards aux Experts se fera à 18 h 30 mn. Toute absence à la remise des dossards est passible d'une sanction.**

Le port du dossard fourni par l'organisateur est obligatoire.

Au terme de la 2<sup>ème</sup> manche, le pilote et l'assistant doivent rendre simultanément la carte de pointage et leurs dossards.

## 5.3 Assistants

Les pilotes désirant les services d'un assistant devront l'inscrire auprès de l'organisateur en conformité avec les articles 4.1, 4.3 et 5.1 (carte grise, licence sportive, contrôle technique). Les assistants porteront des dossards avec le même numéro que leurs pilotes mais différents (couleur ou sponsor). Un droit d'engagement de **10 €** sera demandé à l'assistant.

## ART. 6 - EPREUVES

Tous les clubs affiliés à la F.F.M. peuvent prétendre organiser une épreuve du Championnat de France. Il convient d'en faire la demande avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédente.

**L'organisateur doit s'engager à respecter le cahier des charges de la F.F.M.**

Tout organisateur devra faire suivre une formation OZT aux Commissaires de l'épreuve.

Pour toutes les épreuves de Championnat, les organisateurs doivent utiliser pour le pointage :

- des cartes en matière indéchirable et résistant aux intempéries,
- des pinces personnalisées,
- **un système de double pointage résistant aux intempéries.**

## ART. 7 - PARCOURS

### 7.1

Le parcours de liaison doit éviter, autant que possible, les voies goudronnées.

Des contrôles de passage pourront être placés sur l'itinéraire pour le respect du tracé du parcours. Ils devront être signalés par un drapeau rouge à proximité. Les organisateurs peuvent très bien ne pas les mentionner sur les règlements particuliers ou fiches.

**DANS LE CAS D'UN FLECHAGE SPECIFIQUE POUR LES 50 CC, LES ASSISTANTS DES PILOTES CONCERNES DOIVENT OBLIGATOIREMENT EMPRUNTER CETTE PARTIE DU PARCOURS. DANS TOUS LES CAS, LE BINOME PILOTE/ASSISTANT DOIT RESTER FORME.**

## 7.2

Le parcours d'une épreuve retenue pour le Championnat de France doit :

- **comporter 2 manches d'un tour de 15 zones,**
- se dérouler sur une distance totale comprise entre 20 et 45 kilomètres pour les parcours de liaison et entre 12 et 40 kilomètres pour les terrains.

### Tracé des zones

Les zones devront comporter 2 ou 3 tracés.

9 zones auront 3 tracés distincts.

Dans les 6 zones restantes, les Experts et Seniors 1 auront le même tracé.

Les Seniors 2 auront un tracé spécifique dans toutes les zones.

9 zones	Experts	Seniors 1 + Open	Seniors 2
6 zones	Experts + Seniors 1		Open + Seniors 2

Les zones communes aux Experts, Seniors 1 devront être très faciles pour les Experts.

**Seules les zones réservées aux Experts seront difficiles pour cette catégorie.**

Les zones reconstituées avec des éléments naturels devront être accessibles à toutes les catégories et non dangereuses. Leur nombre est limité à une par épreuve.

Les zones dites "artificielles" constituées avec des éléments préfabriqués ou empilés seront supprimées si la dénivelée est supérieure à 2 m ou si la largeur minimum des éléments est inférieure à 2 m.

Possibilité est laissée aux organisateurs de supprimer quelques zones Seniors 2.

**En cas d'hésitation du traceur, il est conseillé de choisir le tracé le plus facile.**

## 7.3 Signalisation

Après chaque zone, les deux premières flèches d'inter-zones devront indiquer le numéro de la zone suivante.

Les flèches d'inter-zones doivent être placées de la façon suivante :

- tout droit : 1 flèche verticale pointée en haut,
- attention proximité d'un changement de direction : 2 flèches obliques superposées indiquant la droite ou la gauche à placer à 100 m du changement de direction,
- changement de direction : 1 flèche horizontale indiquant la nouvelle direction.

Les concurrents doivent respecter strictement la réglementation du Code de la Route et la signalisation du parcours.

## ART. 8 - TEMPS IMPARTIS

Les concurrents doivent se présenter au départ à l'heure prévue par les organisateurs sous peine de pénalisations.

En cas de retard, un nouvel horaire est donné. Le temps de la course n'est pas modifié.

Les départs sont donnés individuellement de minute en minute pour la catégorie SENIORS 2 et OPEN et toutes les minutes et demies pour les SENIORS 1 et EXPERTS.

Le temps global accordé pour l'accomplissement de l'épreuve est contrôlé à la minute.

### **8.1 Temps A**

**Le temps individuel pour effectuer chaque manche est de 2 h 30 mn.**

**Le départ de la deuxième manche est donné 3 h après le départ de la première manche.**

**DANS LES ZONES, UNE PRIORITE EST DONNEE AUX PILOTES EFFECTUANT LEUR 1<sup>ERE</sup> MANCHE.**

### **8.2 Temps B**

Le temps de chaque manche pourra être majoré par le Jury.

### **8.3**

Tout coureur arrivant en retard sur son horaire prévu aux contrôles horaires sera pénalisé de un point par minute de retard. Si le coureur dépasse vingt minutes de retard, il sera disqualifié.

## **ART. 9 - MESURES EXCEPTIONNELLES**

### **9.1**

Le temps imparti pourra être prolongé par le Directeur de course après décision du jury en fonction de circonstances EXCEPTIONNELLES. La décision de prolongation devra être communiquée avant le départ de la manche.

### **9.2**

Si, le jour de l'épreuve, certaines parties de l'itinéraire ou certaines zones sont devenues trop difficiles ou impraticables, le Directeur de Course peut les modifier ou les supprimer.

S'il est jugé nécessaire d'abandonner ou de modifier une section pour cause de force majeure avant que tous les coureurs ne l'aient franchie, aucune pénalisation ne sera alors encourue pour cette section par aucun coureur. Le temps maximum autorisé pour la manche ne sera pas modifié.

### **9.3**

Toute modification ou dégradation de la zone devra être signalée par un panneau à l'entrée de celle-ci et au départ.

## **ART. 10 - ZONES**

### **10.1 Visite**

Les zones ne peuvent être visitées par les pilotes le samedi qu'entre **15 h et 18 h** et dans l'heure qui précède l'heure du **1<sup>er</sup> départ de la première manche**.

### **10.2 Délimitation**

Les zones sont délimitées autant que possible par des obstacles naturels. Cependant, la largeur pourra être réduite par des flèches ou des piquets, laissant une ouverture minimum de 1,20 mètre.

Les flèches doivent être placées par paire de couleur identique pointe à pointe pour former des portes.

**Le nombre de portes sera limité à 5 par couleur, sauf avis du Jury.**

Elles doivent être :

- rouges pour les Experts,
- bleues pour les Seniors 1,
- vertes pour les Seniors 2,

**Les rubalises ne doivent servir qu'aux limites extérieures de la zone.**

## **Schéma des différentes portes autorisées**

Les zones communes aux Seniors 2 et Open sont indiquées à l'entrée de zone par un panneau "OPEN = SENIORS 2" ou par l'indication « OPEN » dans un rectangle de la couleur correspondante.

**Un corridor d'accès à la section est obligatoire, il doit être aménagé solidement (0,60 m de large x 0,90 m de haut sur 3 m de long environ).**

Pour des raisons de sécurité, à l'extérieur des limites des zones, un couloir doit être prévu par les organisateurs pour les officiels, la presse et les assistants.

### **10.3 Tracé**

Les organisateurs ont intérêt à tracer des zones de 20 à 30 mètres de longueur avec des entrées et des sorties bien dégagées afin de faciliter le travail de jugement des commissaires.

Le tracé d'une zone ne doit pas se recouper.

La matérialisation des limites extérieures de la zone doit être indiquée au moyen d'un ruban placé au moins à 10 cm, au plus à 30 cm du sol.

**Il est interdit de coller les flèches. Elles doivent être fixées sur un support (exemple : piquet).**

### **10.4 Accès**

**L'accès à l'intérieur des zones n'est autorisé qu'aux commissaires, officiels de l'épreuve et concurrents à moto. La reconnaissance à pied n'est pas autorisée après le départ du premier concurrent.**

Pour des raisons de sécurité, l'assistant ne peut pénétrer dans la zone que lorsque son pilote franchit celle-ci et après avoir demandé préalablement l'autorisation au Commissaire. Le port du casque et de gants est obligatoire pour l'assistant qui entre dans la zone pour assurer son pilote.

### **10.5 Franchissement**

Les zones doivent être tentées dans l'ordre numérique prévu par les organisateurs et il est interdit de franchir après coup une zone qui aurait été manquée ou oubliée.

Les zones ne doivent être franchies que par un seul concurrent à la fois EN MOINS DE 1'30", qui ne peut s'y engager qu'après avoir reçu le signal d'accord du commissaire.

**Le déclenchement du chronomètre se fait au moment où le pilote franchit l'entrée de zone ; il est accompagné d'un bref coup de sifflet.**

Un coup de sifflet long sera donné à la fin du temps imparti.

Chaque concurrent est considéré comme entré ou sorti dès que l'axe de la roue avant de la machine a dépassé le panneau indiquant le début ou la fin de la zone.

Les pilotes de chaque catégorie doivent franchir exclusivement les portes formées par les flèches qui leur sont réservées. Il est interdit de franchir dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie.

Le franchissement des limites d'une zone (les limites latérales, la ligne fictive) est effective dès qu'une roue passe du mauvais côté de la limite.

## **ART. 11 - DEFINITION DES FAUTES**

### **11.1 Pied à terre ou appui**

Est considéré comme pied à terre ou appui le fait qu'une partie du corps du pilote ou qu'une partie de la moto autre que pneus, repose-pieds, bloc et protection moteur, touche le sol ou prenne appui sur un obstacle.

### **11.2 Echec**

- **RECVL DE LA MOTO AVEC OU SANS PIED A TERRE,**
- **entrer à pied dans la zone après le 1<sup>er</sup> départ et pendant toute la durée de la course.**
- chute,

- guidon touchant le sol,
- avoir les deux pieds du même côté de la moto ou derrière l'axe de la roue arrière de la moto,
- arrêt du moteur avec tout appui du pilote ou de la moto autre que les pneus,
- aide extérieure sur le pilote ou la moto,
- **casser, enlever, renverser ou rouler sur ou au-dessus d'une signalisation de sa catégorie ou d'un support de signalisation avec l'une des roues ou couper un ruban avant que l'axe de la roue avant n'ait franchi la fin de section,**
- traverser une délimitation avec n'importe quelle roue,
- franchir les limites latérales d'une zone (rouler de l'autre côté du ruban),
- passer du mauvais côté d'une marque de délimitation,
- passer dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie,
- assistant qui pousse ou tire le ruban pour faire gagner de la place au pilote,
- rester plus de 1'30" dans une zone,
- effectuer une boucle à l'intérieur de la zone,
- **entrée de l'assistant ou du pilote à pied dans la zone sans y être autorisé,**
- refuser de franchir une zone.

**TOUT CONSTAT D'ECHEC SERA SIGNALÉ INSTANTANÉMENT PAR UN COUP DE SIFFLET.**

**N.B. Mettre un pied en dehors de la zone est considéré comme simple pied à terre.  
Toucher, casser, enlever, renverser, rouler ou enlever une flèche autre que celle de sa catégorie n'est pas considérée comme une faute.  
Toucher un piquet sans le coucher ou le briser ou une signalisation avec le pied n'est pas considéré comme une faute.**

### **Schéma des passages interdits**

#### **ART. 12 - PENALISATIONS**

##### **12.1 Cartes de pointage**

Pour permettre d'établir les classements, des cartes de contrôle sont remises aux concurrents au point de départ. Ces cartes devront être en matière indéchirable, résistant aux intempéries et munies d'un système de fixation (collier de ficelle par exemple).

Il incombe seuls aux concurrents de les présenter aux Commissaires.

Elles doivent être remises à chaque tour.

Si le concurrent perd sa carte de pointage, il est disqualifié.

L'erreur de pointage doit s'annuler par une deuxième perforation dans la case erronée et par une nouvelle perforation de la pénalisation réelle.

Les cartes de pointage, ainsi que les feuilles de double pointage, doivent être remises au délégué lors de la réunion de Jury. Il les conservera jusqu'à l'homologation des résultats.

##### **12.2 Barème des pénalisations**

- |                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| - Réussite                        | = 0 point  |
| - Un pied à terre ou appui        | = 1 point  |
| - Deux pieds à terre ou 2 appuis  | = 2 points |
| - Trois pieds ou 3 appuis et plus | = 3 points |
| - Echec                           | = 5 points |

Dans le cas d'une erreur de pointage sur la carte, et si le coureur est déjà parti sans correction, le commissaire devra informer le Directeur de course dans la demi-heure qui suit par une notification.

## ART. 13 - SANCTIONS

Toute infraction au Code de la Route sera sanctionnée d'un nombre de points variable en raison de la gravité de la faute commise suivant décision des Commissaires sportifs de l'épreuve.

- |   |  |
|---|--|
| - Retard au départ, à l'arrivée ou à la fin de la manche  | 1 point par mn   |
| - Modification par l'assistant d'accès à une difficulté non autorisée préalablement                                       | 5 points   |
| - Refus de sortir de la zone après un échec et après que le Commissaire en ait donné l'ordre                              | 5 points supplémentaires   |
| - Refus de l'assistant de sortir de la zone après que le commissaire en ait donné l'ordre                                 | 5 points supplémentaires   |
| - Assistance dans le corridor (mécanique, maintien de la moto par l'assistant, etc) ou obstruction à l'entrée de celui-ci | 5 points supplémentaires   |
| - <b>1) Incorrection envers un Commissaire par le pilote ou l'assistant (après délibération du Jury)</b>                  | 20 points  |
| - <b>(1) Critique à voix haute envers l'organisation ou l'organisateur</b>  | 20 points  |
| - Non restitution du dossard en même temps que la carte de pointage   | 20 points  |
| - Non présentation à une zone   | 10 points  |
| - Erreur de parcours constatée ou zone non franchie dans l'ordre numérique  | 10 points  |
| - Changement de machine (sauf autorisation art. 4.3)  | disqualification   |
| - Retard de plus de 20 minutes au départ, à l'arrivée ou à la fin de chaque manche  | disqualification   |
| - <b>Absence de port de protections individuelles obligatoires</b>  | <b>disqualification</b>  |
| - <b>Absence non justifiée à la remise des dossards</b>   | <b>1<sup>er</sup> départ du trial toutes catégories confondues</b> |
| - <b>Absence de tapis de protection du sol au cours de la séance de mécanique ou de ravitaillement en carburant</b>       | <b>50€</b>   |

**(1) En cours d'épreuve, cette demande de sanction est signifiée au pilote par le responsable de zone au moyen d'un CARTON JAUNE. Le responsable de zone doit informer le Directeur de course par écrit dans la demi-heure qui suit ce fait.**

**Tout pilote ayant reçu un carton jaune doit attendre impérativement la réunion de Jury. Une absence non justifiée à la remise des prix d'un des trois premiers de chaque catégorie est passible d'un blâme.**

**Un comportement anti-sportif au cours de la remise des prix est passible d'un blâme.**

En fin d'épreuve, après avoir convoqué les protagonistes, le Jury pourra appliquer la sanction suivante :

- |                   |   |
|-------------------|---|
| - 1ère infraction | 20 points   |
| - 2ème infraction | disqualification  |
| - 3ème infraction | disqualification de l'épreuve et du Championnat et convocation devant le Tribunal National de Discipline et d'Arbitrage |

celles-ci se cumulant.

### Assistant :

**Un assistant qui défend les chances d'un autre pilote se verra retirer son dossard par le Directeur de course, hormis accord ponctuel du commissaire de zone pour raison de sécurité.**

**Dans les deux semaines précédant la course, les entrainements sont autorisés par l'organisateur exclusivement dans des lieux prévus à cet effet. TOUT ENTRAINEMENT EN DEHORS DE CES LIEUX EST INTERDIT ET ENTRAÎNERA L'EXCLUSION DU OU DES PILOTES.**

## ART. 14 - CALENDRIER

Le Championnat de France se déroule sur les cinq épreuves suivantes :

<b>28 mars</b>	<b>M.C. CHATILLONNAIS-BOUTIGNY – Maisse (91)</b>
<b>11 avril</b>	<b>T.C. ENTRECASTEAUX – Entrecasteaux (83)</b>
<b>30 mai</b>	<b>S.M. BREALAISE – Bréal-sous-Montfort (35)</b>
<b>20 juin</b>	<b>M.C. LA GAUDE – Valdeblore (06)</b>
<b>03 octobre</b>	<b>T.C. LA CHATRE – La Châtre (36)</b>

Si pour une raison ou pour une autre, l'une d'entre elles devait être annulée, elle ne serait pas remplacée (sauf cas d'élections ou de référendum sur le plan national).

## ART. 15 - CLASSEMENTS DE L'EPREUVE

Les organisateurs établiront quatre classements Experts, Open, Seniors 1, Seniors 2 par manche. Dans chaque catégorie, sera déclaré vainqueur, le pilote ayant marqué le moins de points (pénalités, pénalisations, sanctions). Le classement de chaque manche sera établi dans l'ordre croissant des points.

Pour figurer au classement, le concurrent devra s'être présenté au 4/5 des zones.

Départage des ex-aequo :

En fonction du nombre de zéro, de un, de deux, etc, puis du meilleur dernier tour. En cas de maintien des ex-aequo, c'est celui qui aura effectué le temps de course le plus court qui sera déclaré vainqueur.

**Le classement apparaissant sur le tableau d'affichage pendant la durée de l'épreuve a simplement un caractère indicatif. Seul le classement signé par le Directeur de course qui est affiché est officiel.**

## ART. 16 - CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT

### 16.1

Points comptant pour les Championnats, à attribuer par manche, aux pilotes figurant sur les listes de notoriété dans les catégories EXPERTS, OPEN, SENIORS 1, AINSI QU'À TOUS LES SENIORS 2 :

1er	20 pts	9ème	7 pts
2ème	17 pts	10ème	6 pts
3ème	15 pts	11ème	5 pts
4ème	13 pts	12ème	4 pts
5ème	11 pts	13ème	3 pts
6ème	10 pts	14ème	2 pts
7ème	9 pts	15ème	1 pt
8ème	8 pts		

### 16.2

**Sera déclaré vainqueur de l'épreuve le pilote ayant totalisé le plus de points attribués pour le Championnat. En cas d'ex-aequo, le résultat de la 2<sup>ème</sup> manche est prépondérant.**

### 16.3

**Sera retenue pour le classement final la totalité des résultats moins 1 ou le plus mauvais.**

En cas d'ex-aequo à la fin d'un Championnat, il sera départagé à la majorité des meilleures places. Si l'ex-aequo subsiste, il sera tranché dans l'ordre, par la meilleure place dans la dernière manifestation comptant pour le Championnat en question, ou dans la pénultième ou dans l'antépénultième, etc.

## ART. 17 - DEFINITION DES CATEGORIES

Ces catégories comprennent :

### 17.1 Experts

- les pilotes Experts ayant marqué des points au Championnat Experts,
- le Champion de France Seniors 1 de l'année précédente,
- les pilotes sélectionnés par la Commission.

### 17.2 Seniors 1

- les pilotes ayant marqué des points au Championnat Seniors 1,
- les pilotes du Championnat Jeunes ayant choisi cette option,
- le Champion Seniors 2,
- les pilotes sélectionnés par la Commission sur demande,
- les pilotes Experts classés après la 5ème place du Championnat de France Experts, âgés de moins de 21 ans au 1er janvier de l'année en cours, qui en font la demande.

### 17.3 Open

- les pilotes ayant marqué des points au Championnat Open,
- les pilotes Seniors 1 classés après la 3ème place du Championnat de l'année précédente et Seniors 2 sélectionnés par la Commission sur demande,
- les pilotes du Championnat Jeunes ayant choisi cette option,
- les pilotes Experts n'ayant pas marqué de points pendant deux années consécutives, âgés de plus de 21 ans au 1er janvier de l'année en cours.

### 17.4 Seniors 2

- les pilotes classés de la 2ème à la 20ème place du Championnat Seniors 2 de l'année précédente désirant rester dans cette catégorie,
- les pilotes du Championnat Jeunes ayant choisi cette option,
- les pilotes sélectionnés par la Commission.

### 17.5

Les changements de catégories sont définitifs dès l'homologation des résultats. Les demandes exceptionnelles de changement de catégorie devront parvenir à la F.F.M. avant le **15 octobre**.

Tout changement de catégorie en cours de saison annule le cumul des points acquis précédemment.

## ART. 18 - RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats.

Chaque réclamation doit se référer à un seul sujet et être accompagnée d'un montant de 75 €. De plus, en cas de démontage d'un moteur, une caution de 75 € doit être également versée.

Tout pilote mis en cause doit être entendu par le Jury.

Il est précisé, par ailleurs, qu'en cas d'incident impliquant plusieurs personnes, la caution doit être versée par chacune des personnes intéressées mais en aucun cas collectivement.

## ART. 19 - JURY

La Commission Nationale de Trial désignera un Délégué et un Membre du Jury. Le Délégué sera le Président du Jury, à charge de la Ligue de désigner le Directeur de course et un troisième Membre du Jury (titulaires du 2<sup>ème</sup> degré).

Une première réunion aura lieu la veille de l'épreuve après les vérifications et une seconde à la fin de l'épreuve.

**ART. 20 - OFFICIELS**

Les frais du délégué sont pris en charge à 50 % par le club et à 50 % par la F.F.M. ; ceux du Membre du Jury à 100 % par la F.F.M., ceux du Commissaire Technique et du Directeur de course à 100 % par le club.

## COUPE ET TROPHEE DE FRANCE DES REGIONS

### CLAUSES PARTICULIERES

**A.T.C. ST-CHRISTOPHE – Sardent (23) – 19 septembre**

#### **ART. 1 - DEFINITION**

La F.F.M. met en compétition pour l'année 2010 la Coupe et le Trophée de France des Régions de Trial, épreuve réservée à des équipes sélectionnées par les Ligues Régionales.

L'organisateur remettra à chaque Ligue une coupe symbolisant sa participation à l'épreuve en plus des coupes offertes au classement final.

#### **ART. 2 - REGLEMENTATION**

L'épreuve doit être organisée conformément aux prescriptions des règles techniques, aux articles ci-dessous et suivant les modalités appliquées habituellement en Championnat.

#### **ART. 3 - OUVERTURE**

Chaque Ligue peut inscrire plusieurs équipes, une en Coupe et les autres en Trophée, **ainsi qu'une équipe féminine.**

**Les concurrents ne peuvent représenter que la Ligue où ils sont classés au Championnat de Trial de cette dernière de l'année en cours et de la précédente.**

La participation à la Coupe des Régions est recommandée.

**Aucune autre épreuve comptant pour un Championnat de Ligue ne peut être organisée le même jour.**

#### **ART. 4 - CONCURRENTS**

##### **4.1 Constitution des Equipes et spécificités de la course**

L'équipe vainqueur en TROPHEE la saison précédente participera obligatoirement en COUPE même si elle ne possède pas de pilote Seniors 1 ou Open.

Les autres équipes de Coupe et de Trophée doivent être constituées de 4 pilotes et correspondre à une des formules suivantes (voir tableau).

**Les équipes féminines seront constituées de 2 pilotes.**

Le délégué de Ligue peut être concurrent.

### Tableau récapitulatif pour la Coupe et le Trophée des Régions

#### Formule classique :

Catégorie Equipe	Couleur des flèches	Niveau de tracé des zones	Composition des équipes	Nombre de tours	Temps de course
COUPE	Rouge	6 zones S 1 6 zones S 2	1 Open, 1 S 1, 2 S 2 2 Open, 2 S 2 1 Open, 3 S 2 1 S 1, 3 S 2	2	7 h 00
TROPHEE	Bleue	6 zones S 2 6 zones S 3	4 pilotes S 2 ou S 3	2	7 h 00

#### Formule Open Free :

Catégorie Equipe	Couleur des flèches	Composition des équipes	Nombre de tours	Temps de course
COUPE	Open Free	1 Open, 1 S 1, 2 S 2 2 Open, 2 S 2 1 Open, 3 S 2 1 S 1, 3 S 2	2	7 h 00
TROPHEE	Open Free	4 pilotes S 2 ou S 3	2	7 h 00

#### 4.2 Assistant

Les équipes désirant les Services **d'un ou deux assistants** doivent les inscrire auprès de l'organisateur en conformité avec les articles 4.1, 4.3 et 5.1 (licence sportive, contrôle technique) et payer un droit d'engagement s'élevant à **10 €** par assistant. Les assistants porteront des dossards avec le même numéro que leurs Ligues mais différents (couleur ou sponsor).

Un seul assistant est autorisé dans la zone.

Le port du casque est obligatoire pour accéder à la zone.

#### ART. 5

Les concurrents devront porter obligatoirement un maillot aux couleurs de leur Ligue, avec les numéros de dossard suivants :

	Coupe	Trophée	Féminines
- Ligue d'Alsace.....	1 - 2 - 3 - 4	101 - 102 - 103 - 104	201 - 202
- Ligue d'Auvergne.....	5 - 6 - 7 - 8	105 - 106 - 107 - 108	203 - 204
- Ligue de Bourgogne.....	9 - 10 - 11 - 12	109 - 110 - 111 - 112	205 - 206
- Ligue de Bretagne.....	14 - 15 - 16 - 17	114 - 115 - 116 - 117	207 - 208
- Ligue de Champagne.....	18 - 19 - 20 - 21	118 - 119 - 120 - 121	209 - 210
- Ligue de Corse.....	22 - 23 - 24 - 25	122 - 123 - 124 - 125	211 - 212
- Ligue du Dauphiné.....	26 - 27 - 28 - 29	126 - 127 - 128 - 129	214 - 215
- Ligue des Flandres.....	30 - 31 - 32 - 33	130 - 131 - 132 - 133	216 - 217
- Ligue de France Comté.....	34 - 35 - 36 - 37	134 - 135 - 136 - 137	218 - 219
- Ligue d'Aquitaine.....	38 - 39 - 40 - 41	138 - 139 - 140 - 141	220 - 221
- Ligue de l'Île de France.....	42 - 43 - 44 - 45	142 - 143 - 144 - 145	222 - 223
- Ligue du Languedoc.....	46 - 47 - 48 - 49	146 - 147 - 148 - 149	224 - 225
- Ligue du Limousin.....	50 - 51 - 52 - 53	150 - 151 - 152 - 153	226 - 227
- Ligue de Lorraine.....	54 - 55 - 56 - 57	154 - 155 - 156 - 157	228 - 229
- Ligue du Lyonnais.....	58 - 59 - 60 - 61	158 - 159 - 160 - 161	230 - 231
- Ligue de Normandie.....	62 - 63 - 64 - 65	162 - 163 - 164 - 165	232 - 233

- Ligue du Centre.....	66 - 67 - 68 – 69	166 – 167 – 168 – 169	234 - 235
- Ligue des Pays-de-Loire.....	70 - 71 - 72 – 73	170 – 171 – 172 – 173	236 - 237
- Ligue de Picardie.....	74 - 75 - 76 – 77	174 – 175 – 176 – 177	238 - 239
- Ligue du Poitou.....	78 - 79 - 80 – 81	178 – 179 – 180 – 181	240 - 241
- Ligue de Provence.....	82 - 83 - 84 – 85	182 – 183 – 184 – 185	242 - 243
- Ligue des Pyrénées.....	86 - 87 - 88 – 89	186 – 187 – 188 – 189	244 - 245
- Ligue de la Réunion.....	90 - 91 - 92 – 93	190 – 191 – 192 – 193	246 - 247

Les Ligues qui souhaitent faire participer plusieurs équipes utiliseront des maillots avec les numéros correspondants à l'unité de centaine supérieure.

Un signe distinctif (correspondant aux couleurs des flèches) doit être apposé sur la plaque phare de la moto.

Une sanction de 10 points par pilote sera appliquée aux équipes démunies de leur maillot aux couleurs de leur Ligue ou sans numéro.

## ART. 6 - ENGAGEMENTS

Les engagements doivent parvenir au club organisateur dans les délais prévus au règlement particulier, accompagnés du montant des droits fixés à **140 € par équipe masculine et 70 € par équipe féminine**.

**Les engagements sont collectifs, complétés et apportés au contrôle administratif par le Délégué de Ligue. Les équipes doivent se présenter au complet au contrôle technique avec leur Délégué.**

### REPLACANTS

Les Ligues peuvent engager un pilote supplémentaire pour remplacer éventuellement un membre de l'équipe en cas de défaillance ou d'absence AVANT LE DEPART en respectant les critères de composition des équipes.

Ce concurrent est autorisé, malgré tout, à disputer l'épreuve en individuel même si l'équipe est complète au moment du départ, mais ses résultats ne sont pas retenus pour le classement.

## ART. 7 - TEMPS IMPARTI

### 7.1 Temps de franchissement

Le temps de franchissement de chaque zone est limité à 1'30" pour la formule classique et 1'00 pour l'Open Free.

### 7.2 Contrôles horaires de départ et d'arrivée

Les pénalités pour l'équipe sont appliquées sur le passage du dernier pilote de l'Equipe.

### 7.3 Mesures exceptionnelles

Le temps imparti peut être prolongé de 30 minutes par le Directeur de course en fonction de circonstances EXCEPTIONNELLES. La décision de prolongation doit être communiquée avant le départ du dernier tour.

## ART. 8 - ORDRE DES DEPARTS DES EQUIPES

Le tirage au sort de l'ordre des départs est réalisé par le Délégué fédéral dès son arrivée, en fonction des engagements des Ligues en Coupe ou en Trophée. **Les équipes féminines partent avec les équipes masculines de leur Ligue.**

Les équipes partent au complet toutes les 4 minutes. **Celles qui partent après une Ligue comprenant une équipe féminine partiront 6 minutes après cette dernière.**

#### **ART.9 - CONTROLE D'ARRIVEE**

Le contrôle technique d'arrivée est effectué à la sortie de la dernière zone.

#### **ART.10 - CLASSEMENTS**

Trois classements distincts sont établis.

**Aucun classement individuel ne doit être établi.**

Seules les équipes masculines terminant avec au moins trois pilotes sont classées. **Les équipes féminines devront terminer au complet.**

Quel que soit le résultat, le quatrième pilote doit apparaître sur le classement.

**Sont déclarées vainqueurs, les équipes masculines ayant enregistré le moins de points au cumul des trois meilleurs résultats de chaque tour de la formule classique ou le plus de points de la formule Open Free.**

**Sont déclarées vainqueurs, les équipes féminines ayant enregistré le moins de points au cumul de tous les résultats de chaque tour de la formule classique ou le plus de points de la formule Open Free.**

#### **ART. 11 - OFFICIELS**

Les frais du Délégué sont pris en charge à 50 % par le club et à 50 % par la F.F.M.

Les frais du Commissaire Technique sont pris en charge à 100 % par le club.

#### **ART.12 - JURY**

Le Président du Jury sera le Délégué fédéral.

Le Jury sera constitué conformément au Code Sportif. Les Délégués de Ligue possédant une licence de Commissaire sportif ou de Directeur de Course (sauf si le délégué a participé comme concurrent) assisteront aux réunions de Jury.

#### **ART.13 - SANCTION SPECIALE**

Si une Ligue se plaint par écrit auprès de la F.F.M. du refus d'un pilote de participer à la Coupe des Provinces, ce dernier pourrait se voir suspendu de la liste de notoriété sur laquelle il est inscrit.

## CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES SUR LES TERRAINS

### CLAUSES PARTICULIERES

**Les règles sportives qui ne sont pas spécifiques à ce Championnat n'apparaissent pas dans les clauses particulières. Pour les trouver, il faut se reporter au règlement de base du Championnat Adultes.**

#### ART. 1 - CONCURRENTS

Le Championnat de France MT 1, Minimes, Cadets et Espoirs sur les « terrains » est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence à l'année.

Les licences à la journée sont acceptées mais leurs détenteurs ne sont pas retenus pour l'attribution des points de Championnat.

#### ART. 2 - ACCUEIL ADMINISTRATIF

##### 2.1 Concurrents

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents régulièrement engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- la confirmation de leur engagement,
- leur licence pour l'année en cours,
- leur CASM,
- un pouvoir médical, si non rempli sur la demande d'engagement, doit être rédigé et signé.

Les engagements, dont le montant des droits est de **35 €**, doivent être clos au minimum 7 jours avant la date de l'épreuve. Le montant des droits doit être joint à l'engagement.

Tout pilote s'engageant au-delà de cette date paiera un droit d'engagement de **70 €**

Aucun engagement ne sera pris au-delà de 19 h la veille de la course.

En cas de refus d'engagement, le pilote en sera informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve.

Si le trial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendu responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement seront remboursés.

Le montant des droits versés doit être remboursé par le club au coureur qui prévient de son forfait au plus tard 48 heures avant le jour de l'épreuve.

##### 2.2 Assistants

Les assistants doivent être licenciés et payer un droit d'inscription de **10 €**

### ART. 3 - CARACTERISTIQUES DU CHAMPIONNAT

Les modalités de ce Championnat sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

AGE	TYPE DE LICENCE	CATEGORIE	TITRE DE CHAMPION	MACHINE AUTORISEE	COULEUR DES FLECHES	ORDRE DES DEPARTS	NOMBRE DE TOURS
9-11	NJC	MT 1	oui	- 80	noir	1er	2
12-13	NJC	Minimes	oui	- 125	jaune	2ème	2
14-15	NJC, NCB NCA	Cadets	oui	- 125	verte	3 <sup>ème</sup> avec les Seniors 2	2
13 à 17	NJC, NCB NCA ou Inter	Espoirs	oui	- 125	bleue ou verte idem Open	4 <sup>ème</sup> avec les Open	2

Toute modification ou dégradation importante de la zone doit être signalée par un panneau à l'entrée de celle-ci.

L'assistant restera à l'extérieur, sauf pour "assurer" le pilote après acceptation du commissaire. Le port du casque et des gants est obligatoire pour l'assistant qui entre dans la zone pour assurer son pilote.

Le couloir extérieur réservé aux organisateurs, pilotes, officiels et assistants (double ruban) est obligatoire pour ce cycle d'épreuves.

**Un corridor d'accès à la section est obligatoire, il doit être aménagé solidement (0,60 m de large x 0,90 m de haut sur 3 m de long environ).**

### ART. 4 - PARCOURS

Le Championnat de France Jeunes se déroule sur un terrain d'une longueur totale de 18 kms maximum, comprenant **2 manches de 15 zones**.

**Pour un bon départage des concurrents, dans chaque catégorie, il doit y avoir 1/3 des zones de difficulté supérieure, 1/3 des zones de difficulté moyenne et 1/3 des zones dites faciles.**

**Le temps individuel pour effectuer chaque manche est de 2 h 30 mn.**

**Le départ de la deuxième manche est donné 3 h après le départ de la première manche.**

Le temps de franchissement de chaque zone est limité à 1'30".

Après chaque zone, les deux premières flèches d'inter-zones doivent indiquer le numéro de la zone suivante.

### ART. 5 - DEPART

Les heures de départ seront affichées la veille de l'épreuve à l'accueil administratif. **Les départs doivent avoir lieu de façon à ce que le dernier pilote arrive à 17 h.**

Pour la première épreuve de la saison, les ordres de départ sont définis la veille de l'épreuve par tirage au sort à l'intérieur de chaque catégorie.

**Pour les autres épreuves, l'ordre des départs est inverse au classement de l'épreuve précédente. Les nouveaux engagés partent au début de leur catégorie.**

L'ordre des catégories est : **MT 1, Minime, Cadet avec les « Senior 2 », Espoir avec les « Open ».**

## ART. 6 - CALENDRIER

Le Championnat Jeunes se déroule sur les cinq épreuves suivantes :

28 mars	M.C. CHATILLONNAIS-BOUTIGNY – Maisse (91)
11 avril	T.C. ENTRECASTEAUX – Entrecasteaux (83)
30 mai	S.M. BREALAISE – Bréal-sous-Montfort (35)
20 juin	M.C. LA GAUDE – Valdeblore (06)
03 octobre	T.C. LA CHATRE – La Châtre (36)

## ART. 7 – CLASSEMENT DES MANCHES

Le décompte des pénalités se fera selon les Règles Techniques de la Discipline.

**Sera déclaré vainqueur de l'épreuve le pilote ayant totalisé le plus de points attribués pour le Championnat. En cas d'ex-aequo, le résultat de la 2<sup>ème</sup> manche est prépondérant.**

## ART 8 – CLASSEMENT FINAL

**Sera retenue pour le classement final la totalité des résultats moins 1 ou le plus mauvais.**

En cas d'ex-aequo à la fin d'un Championnat, il sera départagé à la majorité des meilleures places. Si l'ex-aequo subsiste, il sera tranché dans l'ordre, par la meilleure place dans la dernière manifestation comptant pour le Championnat en question, ou dans la pénultième ou dans l'antépénultième, etc.

## ART. 9 - CONTROLE TECHNIQUE

### 9.1

Un Commissaire Technique sera nommé par la Commission.

**La protection individuelle « dorso-ventrale » est obligatoire pour les pilotes. Elle sera présentée au contrôle technique et son utilisation pourra être vérifiée à tout moment de la course.**

### 9.2

Un parc fermé devra être aménagé, contigu à l'arrivée. Les machines seront mises en parc fermé pendant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie.

Les concurrents doivent retirer leur moto dans les 30 minutes après la réouverture du parc.

Passé ce délai, les surveillants du parc ne seront plus responsables des machines qui y resteraient.

## ART. 10 - OFFICIELS

Voir art. 20 du règlement du Championnat de France Adultes.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ  
TROPHEE DE FRANCE FEMININ**

**CLAUSES PARTICULIERES**

**Les règles sportives qui ne sont pas spécifiques à ce Championnat n'apparaissent pas dans les clauses particulières. Pour les trouver, il faut se reporter au règlement de base du Championnat Adultes.**

**Art. 1 - DEFINITION**

La F.F.M. met en compétition le **CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ** et le **TROPHEE DE FRANCE FEMININ** qui se disputent sur les mêmes épreuves que celles du Championnat de France Jeunes.

**Art. 2 - CONCURRENTES**

Les deux catégories sont ouvertes exclusivement aux Féminines titulaires d'une licence française compétition ou licence internationale.

Les licences à la journée sont acceptées, mais leurs détentrices ne sont pas retenues pour l'attribution des points du Championnat ou du Trophée.

**Art. 3 - ACCUEIL ADMINISTRATIF**

**3.1 Concurrentes**

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrentes régulièrement engagées doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- la confirmation de leur engagement,
- leur licence pour l'année en cours,
- leur CASM ou leur permis de conduire ou la licence A1.

Les engagements, dont le montant des droits est de **35 €**, doivent être clos au minimum 7 jours avant la date de l'épreuve. Le montant des droits doit être joint à l'engagement.

Tout pilote s'engageant au-delà de cette date paiera un droit d'engagement de **70 €**

Aucun engagement ne sera pris au-delà de 19 h la veille de la course.

En cas de refus d'engagement, le pilote en sera informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve.

Si le trial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendu responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement seront remboursés.

Le montant des droits versés doit être remboursé par le club au coureur qui prévient de son **forfait au plus tard 48 heures avant le jour de l'épreuve.**

**3.2 Assistants**

Les assistants doivent être licenciés et payer un droit d'inscription de **10 €**

#### Art. 4 - CARACTERISTIQUES DU CHAMPIONNAT

Les modalités de ce Championnat sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

CATEGORIE	TITRE DE CHAMPION	COULEUR DES FLECHES	ORDRE DES DEPARTS	NOMBRE DE TOURS
Championnat de France	oui	Répartition zones jaunes ou vertes (à l'appréciation du délégué)	après les Minimes	2
Trophée Féminin	non	noires	après les MT1	2

Toute modification ou dégradation importante de la zone doit être signalée par un panneau à l'entrée de celle-ci.

L'assistant restera à l'extérieur, sauf pour "assurer" le pilote après acceptation du commissaire. Le port du casque et des gants est obligatoire pour l'assistant qui entre dans la zone pour assurer son pilote.

**Un corridor d'accès à la section est obligatoire, il doit être aménagé solidement (0,60 m de large x 0,90 m de haut sur 3 m de long environ).**

#### ART. 5 - PARCOURS

- 2 manches de 15 zones.

**Pour un bon départage des concurrents, dans chaque catégorie, il doit y avoir 1/3 des zones de difficulté supérieure, 1/3 des zones de difficulté moyenne et 1/3 des zones dites faciles.**

**Le temps individuel pour effectuer chaque manche est de 2 h 30 mn.**

**Le départ de la deuxième manche est donné 3 h après le départ de la première manche.**

Le temps de franchissement de chaque zone est limité à 1'30".

Après chaque zone, les deux premières flèches d'inter-zones doivent indiquer le numéro de la zone suivante.

#### ART. 6 - DEPART

Les heures de départ sont calquées sur celles du Championnat Jeunes (cf article 5).

Pour la première épreuve de la saison, les ordres de départ sont définis la veille de l'épreuve par tirage au sort à l'intérieur de chaque catégorie.

Pour les autres manches, l'ordre des départs est inverse au classement de l'épreuve précédente. Les nouveaux engagés partent au début de leur catégorie.

L'ordre des catégories est : Trophée puis Championnat de France.

## ART. 7 - CALENDRIER

Le Championnat Féminin se déroule sur les cinq épreuves suivantes :

28 mars	M.C. CHATILLONNAIS-BOUTIGNY – Maise (91)
11 avril	T.C. ENTRECASTEAUX – Entrecasteaux (83)
30 mai	S.M. BREALAISE – Bréal-sous-Montfort (35)
20 juin	M.C. LA GAUDE – Valdeblore (06)
03 octobre	T.C. LA CHATRE – La Châtre (36)

## ART 8 – CLASSEMENT DES MANCHES

Le décompte des pénalités se fera selon les Règles Techniques de la Discipline.

**Sera déclaré vainqueur de l'épreuve le pilote ayant totalisé le plus de points attribués pour le Championnat. En cas d'ex-aequo, le résultat de la 2<sup>ème</sup> manche est prépondérant.**

## ART 9 - CLASSEMENT FINAL

**Sera retenue pour le classement final la totalité des résultats moins 1 ou le plus mauvais.**

En cas d'ex-aequo à la fin d'un Championnat, il sera départagé à la majorité des meilleures places. Si l'ex-aequo subsiste, il sera tranché dans l'ordre, par la meilleure place dans la dernière manifestation comptant pour le Championnat en question, ou dans la pénultième ou dans l'antépénultième, etc.

## ART. 10 - CONTROLE TECHNIQUE

Un Commissaire Technique sera nommé par la Commission.

**La protection individuelle « dorso-ventrale » est obligatoire pour les pilotes de moins de 18 ans et fortement conseillée pour les adultes. Elle sera présentée au contrôle technique et son utilisation pourra être vérifiée à tout moment de la course.**

## ART. 11 - OFFICIELS

Se reporter à l'art. 20 du règlement du Championnat de France Adultes.

## **MINI-TRIAL**

### (CHALLENGE EDUCATIF NATIONAL)

**Les règles sportives qui ne sont pas spécifiques à ce Championnat n'apparaissent pas dans les clauses particulières. Pour les trouver, il faut se reporter au règlement de base du Championnat Adultes.**

#### **ART. 1 - CONCURRENTS**

La F.F.M. met en compétition le CHALLENGE EDUCATIF NATIONAL appelé Mini-Trial en deux catégories **MT2 et MT3**. Il est ouvert aux pilotes détenteurs d'une licence NEA ou NEB.

#### **ART. 2 - ACCUEIL ADMINISTRATIF**

##### **2.1 Concurrents**

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents régulièrement engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- la confirmation de leur engagement,
- leur licence pour l'année en cours,
- un pouvoir médical, si non rempli sur la demande d'engagement, doit être rédigé et signé.

Les engagements, dont le montant des droits est de **15 €**, doivent être clos au minimum 7 jours avant la date de l'épreuve. Le montant des droits doit être joint à l'engagement.

Tout pilote s'engageant au-delà de cette date paiera un droit d'engagement de **30 €**

Aucun engagement ne sera pris au-delà de 19 h la veille de la course.

En cas de refus d'engagement, le pilote en sera informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve.

Si le trial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendu responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement seront remboursés.

Le montant des droits versés doit être remboursé par le club au coureur qui prévient de son forfait au plus tard 48 heures avant le jour de l'épreuve.

#### **ART. 3 - CARACTERISTIQUES DU CHALLENGE EDUCATIF NATIONAL**

<b>CATEGORIES</b>	<b>MACHINES AUTORISEES</b>	<b>NOMBRE DE TOURS</b>	<b>COULEUR DES FLECHES</b>
<b>MT 2</b>	<b>Cylindrée inférieure à 80 Boite à vitesse obligatoire</b>	<b>4 tours de 6 zones</b>	<b>orange</b>
<b>MT 3</b>	<b>Boite à vitesses interdite* Motos électriques</b>	<b>4 tours de 6 zones</b>	<b>blanche</b>

\* Est considérée boite à vitesses une moto qui dispose d'une boite à sélecteur au pied.

**Les catégories MT2 et MT3 roulent dans certaines zones du trial situées à proximité du départ et qui comportent une entrée de zone spécifique à ces catégories.**

L'accès aux zones n'est autorisé qu'aux officiels du contrôle. L'assistant restera à l'extérieur, sauf pour "assurer" le jeune pilote à un point précis de la zone et après acceptation du commissaire.

Le port du casque et des gants est obligatoire pour l'assistant qui entre dans la zone pour assurer son pilote.

Le couloir extérieur réservé aux organisateurs, officiels et assistants (double ruban) est obligatoire pour ce cycle d'épreuves.

#### **ART. 4 - PARCOURS**

Le Challenge Educatif MT 2 et MT 3 se déroule sur 4 tours de 6 zones rassemblées sur un parcours adapté ne dépassant pas un kilomètre de long. Le départ est donné sur le podium.  
Deux de ces 6 zones doivent être de niveau supérieur pour chaque catégorie.

Le départ doit s'effectuer entre 9 h et 10 h. Le temps de course est de 5 h dont 1 h de coupure entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> tour.

Le parcours se fait sous la surveillance d'un éducateur. L'éducateur peut aussi avoir pour mission de noter les pilotes dans les zones.

#### **ART. 5 - DEPART**

Les participants partent dans cet ordre MT 3 puis MT 2.

#### **ART. 6 - CALENDRIER**

<b>28 mars</b>	<b>M.C. CHATILLONNAIS-BOUTIGNY – Maisse (91)</b>
<b>30 mai</b>	<b>S.M. BREALAISE – Bréal-sous-Montfort (35)</b>
<b>20 juin</b>	<b>M.C. LA GAUDE – Valdeblorre (06)</b>

#### **ART. 7 - CLASSEMENT**

Trois critères sont pris en compte pour définir ce classement :

- 1 : aptitude au pilotage**
- 2 : comportement, fair play**
- 3 : sécurité matériel**

**1 : aptitude au pilotage** : les points attribués correspondent aux points figurant sur la fiche de pointage.

**2 : comportement, fair play** : si le comportement verbal ou gestuel du pilote ou de son encadrement est en cause, une pénalité pouvant aller jusqu'à 5 points sera ajoutée. Dans le cas de récurrence, l'exclusion sera immédiate.

**3 : sécurité matériel** : en cas de présentation de matériel défectueux, 3 points de pénalités seront attribués avant exclusion.

L'application des pénalités 2 et 3 sera faite par le Jury.

Le départage sportif des ex-aequos se fera sur le franchissement d'une zone supplémentaire décidée et retracée par le délégué, située de préférence à proximité de l'arrivée. Si l'ex-aequo subsiste après les règles habituelles en vigueur dans la discipline, le franchissement se répétera jusqu'au départage final.

#### **ART. 8 - CONTROLE TECHNIQUE**

Un parc fermé doit être aménagé, contigu à l'arrivée.

Les machines des concurrents doivent y entrer aussitôt après l'arrivée du pilote.

#### **ART. 9 - OFFICIELS ET ENCADREMENT**

Se reporter à l'art. 20 du règlement du Championnat de France Adultes.

**TABLEAU RECAPITULATIF POUR L'ORGANISATION EN 2010  
D'UNE EPREUVE DES CHAMPIONNATS JEUNES ET FEMININ, DU CHALLENGE EDUCATIF  
CUMULES AVEC UNE EPREUVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE « ADULTES »**

<i>Catégorie</i>	<i>AGE</i>	<i>TYPE DE LICENCE</i>	<i>MACHINE</i>	<i>FLECHES DE ZONES</i>	<i>ORDRE DES DEPARTS</i>	<i>NOMBRE DE TOURS</i>	<i>TEMPS IMPARTI</i>
<b>MT2</b>	6 ans (révolus) à 11 ans	NED - NJC	Inf à 80 cc boîte à vitesse obligatoire	oranges	Entre 9 h et 10 h	4 tours 6 zones spécifiques	5 h dont 1 h de coupure entre T2 et T3
<b>MT3</b>	6 ans (révolus) à 11 ans	NED - NJC	Boite à vitesses interdite Moto électrique	blanches	Entre 9 h et 10 h	4 tours 6 zones spécifiques	5 h dont 1 h de coupure entre T2 et T3
<b>MT1</b>	9 ans (révolus) à 11 ans	NJC	Inf à 80 cc	noires	1er	2 manches	2 X 2 h 30 mn
<i>Trophée Féminin</i>	à partir de 12 ans	NJC, NCB, NCA ou inter	En fonction de l'âge	noires	2ème	2 manches	2 X 2 h 30 mn
<i>Championnat Minime</i>	12 et 13 ans	NJC	125 cc	jaunes	3ème	2 manches	2 X 2 h 30 mn
<i>Championnat Féminin</i>	à partir de 12 ans	NJC, NCB, NCA ou inter	En fonction de l'âge	jaunes ou vertes	4ème	2 manches	2 X 2 h 30 mn
<i>Championnat Cadet</i>	14-15 ans	NJC, NCB, NCA	125 cc	vertes	5 <sup>ème</sup> , avec les Séniors 2	2 manches	2 X 2 h 30 mn
<i>Championnat Espoir</i>	13 à 17 ans	NJC, NCB, NCA ou inter	125 cc	bleues ou vertes	6ème, avec les Open	2 manches	2 X 2 h 30 mn

## **COUPE DE FRANCE DE TRIAL**

La F.F.M. met en compétition la Coupe de France de Trial 2010 dans les catégories Expert, Senior 1, Espoir, Cadet, Minime et Féminine. Le titre de Vainqueur de la Coupe de France de Trial 2010 sera décerné aux pilotes qui dans chacune des catégories totaliseront à l'issue de toutes les manches le plus grand nombre de points, par addition des points marqués par chaque pilote dans chacune des manches.

### **ART. 1 - CONCURRENTS**

Sont admissibles à la Coupe de France de Trial :

- les pilotes des catégories Experts inscrits sur la liste de notoriété et classés au Championnat de France de l'année en cours,
- les pilotes Seniors 1 figurant parmi les 10 premiers du classement du Championnat de France de l'année en cours à la date de l'organisation en complément de plateau,
- les pilotes Espoirs, Cadets, Minimes et Féminins classés parmi les 5 premiers de chacune de ces catégories au classement du Championnat de France de l'année en cours à la date de l'organisation,
- chaque organisateur pourra inviter jusqu'à 5 pilotes afin de compléter le plateau.

Pour la catégorie Seniors 1, s'il y a des défections d'inscriptions parmi les 10 premiers qualifiés du fait de leurs classements, les pilotes suivants pourront être retenus dans la mesure où ils auront fait acte de candidature dans les délais indiqués dans le présent règlement.

Pour les catégories Espoirs, Cadets, Minimes et Féminins, s'il y a des défections d'inscriptions parmi les 5 premiers qualifiés du fait de leurs classements, les pilotes suivants pourront être retenus dans la mesure où ils auront fait acte de candidature dans les délais indiqués dans le présent règlement.

La liste des pilotes admissibles à la Coupe de France de Trial sera publiée à la suite de la dernière manche du Championnat de France précédant la première manche de la Coupe.

La Coupe de France de Trial est réservée aux pilotes titulaires d'une licence française compétition ou internationale.

Les pilotes de moins de 18 ans devront piloter une moto de moins de 125 cc.

### **ART. 2 - FORMAT DE COURSE**

Les manches de la Coupe de France de trial seront organisées au format « trial traditionnel ».

### **ART. 3 - ZONES**

Chaque épreuve se disputera sur un minimum de 6 zones et un maximum de 8 zones par tour.

L'épreuve se déroulera sur un total minimum de 24 zones et un maximum de 30, sauf cas de force majeure (intempéries, dégradation exagérée d'une zone, etc) où l'organisateur aura le loisir d'adapter le nombre de zones totales aux conditions spécifiques.

Les zones pourront être de conception artificielle, mais également naturelles dans la mesure où cela est possible sur le lieu de l'organisation, ceci restant à la discrétion des clubs organisateurs.

Les clubs organisateurs auront tout le loisir d'organiser une super-finale s'ils le souhaitent sans que celle-ci soit de nature à modifier le classement de l'épreuve dans chaque catégorie à l'issue des passages des 24 à 30 zones.

L'espace minimum de 0,80 mètre devra séparer les deux flèches formant une porte.

6 tracés à l'aide de 4 couleurs de flèches seront proposés aux pilotes :

- tracé Experts : flèches rouges,
- tracé Seniors 1 : flèches bleues,
- tracé Espoirs : flèches bleues et vertes alternées d'une zones à l'autre,
- tracé Cadets : flèches vertes,

- tracé Minimes : flèches jaunes,
- tracé Féminins : flèches jaunes et vertes alternées d'une zones à l'autre.

## **ART. 4 - ADMINISTRATIF**

### **4.1 Accueil administratif**

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents régulièrement engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- la confirmation de leur engagement,
- leur licence correspondante (NJC, NCB, NCA ou internationale) pour l'année en cours,
- leur permis de conduire ou licence A1 pour les épreuves sur parcours de liaison,
- leur CASM pour les épreuves en parcours fermé,
- la carte grise de la machine qu'ils doivent piloter pour les épreuves se déroulant sur routes ouvertes à la circulation, ainsi que l'attestation d'assurance de la moto.

Nota : A partir du moment où elle a son propre certificat, une moto immatriculée à l'étranger peut être pilotée par un pilote français ou par un pilote étranger licencié en France, soit la moto est au nom du pilote, soit elle est au nom de "X".

L'accueil administratif sera ouvert la veille de la compétition de 15 h à 19 h et le jour même de 8 h 30 mn à 10 h 15 mn.

### **4.2 Engagements**

Les bulletins d'engagements sont disponibles par téléchargement sur le site F.F.M.

Il n'y aura qu'un seul bulletin d'engagement pour toutes les épreuves.

#### **Chaque pilote doit participer à toutes les épreuves, sauf cas de force majeure.**

Si un pilote déclarait ne pas pouvoir participer à toutes les épreuves, il devra le faire avant la clôture des engagements afin de permettre au pilote le suivant dans le classement du Championnat de France de prendre sa place afin que le quota pour cette Coupe de France de Trial soit respecté.

Les engagements devront être envoyés aux clubs organisateurs à une adresse unique indiquée sur le bulletin d'engagement nommé : pool des organisateurs. **Les bulletins d'engagement devront être accompagnés d'un chèque de 100 €** qui ne sera pas encaissé et sera restitué à la fin de la Coupe à tous les pilotes ayant participé à toutes les manches de la Coupe de France. Si un pilote ne participait pas à l'une ou plusieurs des manches, sauf cas de force majeure, le chèque sera alors encaissé et le montant partagé entre les clubs organisateurs des épreuves auxquelles le pilote n'aurait pas participé.

A réception de l'engagement complet, le pool des organisateurs enverra la confirmation au pilote sur laquelle figureront les numéros de téléphone des organisateurs où ils seront joignables la veille des épreuves.

Les engagements sont gratuits pour les pilotes admissibles et doivent être reçus au plus tard le 15 janvier 2010 pour tous les pilotes souhaitant participer à la Coupe de France de Trial. Un courrier confirmant l'admission des pilotes retenus sera adressé à chaque pilote admis sur cette compétition et la liste sera publiée sur le site F.F.M.

Si le trial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendus responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait réclamer aucune indemnité. Les organisateurs devront cependant prévenir tous les pilotes au moins 48 h avant la date prévue de l'épreuve.

## **ART 5 - CONTROLE TECHNIQUE**

Le contrôle technique est assuré par un Commissaire technique de la L.M.R. du lieu de l'organisation.

Les contrôleurs techniques apporteront un soin tout particulier aux réglementations relatives au bruit.

Le contrôle technique se fera avant le départ.

Les motocycles des pilotes doivent être présentés au contrôle technique.

Les pilotes et assistants doivent présenter au contrôle technique un casque en bon état, d'un modèle homologué pour la pratique de la moto. Le port de bottes, d'un pantalon, d'un maillot avec manches longues et de gants est obligatoire.

La protection individuelle « dorso-ventrale » est obligatoire pour les pilotes de moins de 18 ans et fortement conseillée pour les adultes. Elle sera présentée au contrôle technique et son utilisation pourra être vérifiée à tout moment de la course.

Les machines non présentées ne sont pas admises au départ. Les motocycles doivent avoir été réceptionnés par type ou à titre isolé dans le cadre de la législation.

Le cadre et le silencieux d'échappement seront marqués. Le numéro devra être marqué sur la touche de peinture.

Un contrôle du niveau sonore, inopiné ou en fin d'épreuve, pourra être décidé par le Jury.

### **5.1 Motocycles et équipements**

L'organisateur doit s'assurer du passage de chaque concurrent à ce contrôle. En cas de non-conformité ou de détérioration de la moto pendant la course (silencieux, levier et protections, etc.), le pilote doit réparer pour entrer dans la zone suivante et informer le Directeur de course pour les pièces marquées.

Les motocycles admis dans les trials doivent répondre aux spécifications prévues à l'article 5.1 du règlement du Championnat de France.

### **5.2 Dossards**

Un jeu de dossards commun à toutes les épreuves sera utilisé. Chaque pilote possédera son propre dossard qu'il devra porter sur l'ensemble des épreuves.

### **5.3 Suiveurs**

Chaque pilote pourra se faire assister par un seul suiveur. Les communications entre le pilote et son suiveur seront autorisées. Le suiveur sera reconnaissable par un dossard remis par le club organisateur au départ de chaque épreuve. Il devra rendre le dossard à l'issue de chaque épreuve. Il ne pourra rentrer dans chaque zone qu'après accord du chef de zone et uniquement lorsque son pilote effectue la zone. Le port du casque, des gants et d'un maillot à manches longues est obligatoire.

### **5.4 Pilotes sans permis**

Les jeunes pilotes non titulaires du permis de conduire de leur moto de trial, sur la ou les épreuves non fermées à la circulation, devront rouler en dehors des zones sur un scooter ou tout autre véhicule autorisé à la circulation et dont ils possèdent la capacité légale de les conduire.

## **ART. 6 - HORAIRES ET ORDRE DES DEPARTS**

### **6.1 Départs**

Les départs seront donnés de minute en minute. L'heure du 1er départ sera précisée sur le règlement particulier par l'organisation de l'épreuve concernée.

Première manche de la Coupe : les pilotes Seniors 1 partiront en premier dans l'ordre inverse du classement de référence du Championnat de France de l'année en cours, puis les pilotes Experts dans l'ordre inverse du classement de référence du Championnat de France.

Manches suivantes : le départ se fera dans l'ordre inverse des classements provisoires de la Coupe de France de Trial, les Seniors 1 partant les premiers, puis les Experts.

Les catégories Jeunes et Féminines partiront en ouverture de la Coupe à l'heure convenue par l'organisateur.

## 6.2 Temps de course

Le temps total de course pour chaque pilote sera de 6 heures maximum.

## ART. 7 - DEROULEMENT DE LA COURSE

### 7.1 Commissaires et pointage

Chaque zone devra avoir au moins un commissaire OZT qui sera nommé « chef de zone ».

Le pointage sera assuré sur des cartons en matière indéchirable et résistant aux intempéries. Un double pointage sera également assuré par un commissaire de zone à la sortie de chaque zone. Des pinces personnalisées pour chacune des zones devront être utilisées.

### 7.2 Reconnaissances des zones

Les pilotes pourront reconnaître les zones à pied la veille de l'épreuve et le matin jusqu'au départ du premier pilote dans chaque zone. Au moment où le 1<sup>er</sup> pilote sera sur le point d'entrer dans la zone pour la franchir, celle-ci sera évacuée et interdite à pied aux autres pilotes. Les pilotes pourront observer la zone et le passage des pilotes en dehors de celle-ci. Dans le cas d'un franchissement dans les deux sens, les pilotes pourront reconnaître au 1<sup>er</sup> tour dans chaque sens.

En cas de super-finale, les pilotes qualifiés pourront reconnaître à nouveau la ou les zones sélectionnées par l'organisation si celles-ci étaient modifiées ou devaient être passées dans un autre sens.

### 7.3 Franchissement

Les zones doivent être tentées dans l'ordre prévu par le règlement. Il est interdit de franchir après coup une zone qui aurait été manquée ou oubliée. Les zones ne doivent être franchies que par un seul concurrent à la fois **EN MOINS DE 1'30**. Un pilote ne peut s'engager dans une zone qu'après avoir reçu le signal d'accord du commissaire.

Le déclenchement du chronomètre se fait au moment où le pilote franchit l'entrée de zone ; il est accompagné d'un bref coup de sifflet. Un coup de sifflet long sera donné à la fin du temps imparti. Chaque concurrent est considéré comme entré ou sorti dès que l'axe de la roue avant de la machine a dépassé le panneau indiquant le début ou la fin de la zone ou de la section.

Les pilotes de chaque catégorie doivent franchir exclusivement les portes formées par les flèches qui leur sont réservées.

Il est interdit de franchir dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie.

Le franchissement des limites d'une zone (les limites latérales) est effective dès qu'une roue passe du mauvais côté de la limite.

## ART. 8 - DEFINITIONS DE FAUTES

Se référer à l'article 11 du règlement du Championnat de France sauf :

- Echec si on fait tomber une flèche de sa catégorie. Toucher une flèche sans la faire tomber n'entraînera pas d'échec,
- Le recul est autorisé,
- L'appui des pointes de pieds sur un obstacle en ayant les pieds sur les repose-pieds n'entraînera pas de pénalité.

## ART. 9 - SANCTIONS ET INFRACTIONS

Se référer à l'article 13 du règlement du Championnat de France.

Toute infraction au Code de la Route sera sanctionnée d'un nombre de points variables en raison de la gravité de la faute commise suivant décision des Commissaires sportifs de l'épreuve.

Une absence non justifiée à la remise des prix d'un des trois premiers de chaque catégorie est passible d'un blâme.

Un comportement antisportif au cours de la remise des prix est passible d'un blâme.

## ART. 10 - CALENDRIER

La Coupe de France de Trial se déroulera sur un maximum de 5 épreuves aux dates suivantes :

<b>04 juillet</b>	<b>M.C. BOADE - Carpentras (84)</b>
<b>14 juillet</b>	<b>BELVES M.C. - Belvès (24)</b>
<b>01 août</b>	<b>M.C. LIVRADOIS - Ambert (63)</b>
<b>08 août</b>	<b>M.C. DES CRAMPONS - Le Puy en Velay (43)</b>
<b>15 août</b>	<b>T.S. AVENTURE – Lieu à déterminer</b>

## ART. 11 : CLASSEMENTS

### 11.1 de l'épreuve

Pour chaque épreuve, un classement spécifique à chaque catégorie sera établi.

Les ex-æquo seront départagés au plus grand nombre de 0, de 1, puis de 2, etc, puis en play-off sur une zone et ensuite au meilleurs temps de franchissement de cette zone de départage.

Selon sa position dans le classement à l'issue de chaque épreuve, un nombre de points sera attribué à chaque pilote et ce pour chaque catégorie :

1 <sup>er</sup>	10 points	6 <sup>ème</sup>	5 points
2 <sup>ème</sup>	9 points	7 <sup>ème</sup>	4 points
3 <sup>ème</sup>	8 points	8 <sup>ème</sup>	3 points
4 <sup>ème</sup>	7 points	9 <sup>ème</sup>	2 points
5 <sup>ème</sup>	6 points	10 <sup>ème</sup>	1 point

### 11.2 De la Coupe de France de Trial

Sera déclaré Vainqueur dans sa catégorie et pour chacune des catégories, le pilote totalisant le plus de points sur le cumul des points acquis à chaque épreuve.

En cas d'égalité parfaite entre les compétiteurs, le vainqueur sera celui qui aura été le mieux classé lors de la dernière épreuve.

## ART. 12 - RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats.

Chaque réclamation doit se référer à un seul sujet et être accompagnée d'un montant de 75 €. De plus, en cas de démontage d'un moteur, une caution de 75 € doit être également versée.

Tout pilote mis en cause doit être entendu par le Jury.

Il est précisé, par ailleurs, qu'en cas d'incident impliquant plusieurs personnes, la réclamation et la caution doivent être rédigées, versées et déposées par chacune des personnes intéressées, mais en aucun cas collectivement.

**ART. 13 - JURY**

La Commission Nationale de Trial désignera un Délégué. Le Délégué sera le Président du Jury, à charge de la Ligue de désigner le Directeur de course et 2 membres du Jury (titulaires du 2ème degré). Une première réunion aura lieu 30 minutes avant le début de l'épreuve après les vérifications et une seconde réunion à la fin de l'épreuve.

Les frais du délégué sont pris en charge par la F.F.M. ; ceux du Commissaire Technique et du Directeur de course à 100 % par le club.

## COUPE DE FRANCE OPENFREE

La Coupe de France Openfree 2010 comptera 6 épreuves dont la finale sur 2 jours.

### ART 1 - COUPE DE FRANCE OPENFREE ADULTES

Pour être classés à la finale, les pilotes devront participer au minimum à deux épreuves réparties sur le territoire français.

#### 1.2 Catégories

Junior :	19 ans à 23 ans
Golden :	24 ans à 35 ans
Gentleman :	36 ans à 45 ans
Grands Sages :	46 ans et +

#### 1.3 Classement

Le classement de la Coupe de France OPENFREE sera établi sur les cumuls des points des 2 jours de course de la finale à La Mongie les 28 et 29 août.

### ART 2 - COUPE DE FRANCE OPENFREE JEUNES

Les 6 épreuves sur le territoire français seront qualificatives pour la Coupe de France Jeunes. Pour être sélectionnés pour la finale, les pilotes devront participer au minimum à 2 épreuves.

#### 2.2 Catégories

Poussin :	9 ans à 11 ans
Minimes :	12 ans à 14 ans
Cadets :	15 à 16 ans
Espoirs :	17 ans à 18 ans

#### 2.3 Classement et attribution des points

Sur chacune des épreuves, les pilotes marqueront les points suivants : 1er : 20 pts, 2<sup>ème</sup> : 17 pts, 3<sup>ème</sup> : 15 pts, 4<sup>ème</sup> : 13 pts, 5<sup>ème</sup> : 11 pts, 6<sup>ème</sup> : 10 pts, 7<sup>ème</sup> : 9 pts, 8<sup>ème</sup> : 8 pts, 9<sup>ème</sup> : 7 pts, 10<sup>ème</sup> : 6 pts, 11<sup>ème</sup> : 5 pts, 12<sup>ème</sup> : 4 pts, 13<sup>ème</sup> : 3 pts, 14<sup>ème</sup> : 2 pts, 15<sup>ème</sup> : 1 pt.

Seront retenus les deux **meilleurs** résultats dans le cas où le pilote participe à plus de deux Openfree. Les points marqués lors de la finale auront un coefficient de 2

### ART 3 - CALENDRIER

18 avril	M.C. LA GAUDE - La Gaude (06)
09 mai	CREUSE OXYGENE - Guéret (23)
23 mai	M.C. YZEURE - Monestier (03)
27 juin	TRIAL PERFORMANCE - Alet Les Bains (11)
04 juillet	AUVERGNE MOTO L.T.C. - Vodable Montagne (63)
28-29 août	T.C. LOURDAIS – La Mongie (65)

## TROPHEE DE FRANCE DES CLASSIQUES

Le règlement 2010 est disponible sur le site : [www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org)